

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU : 28/06/2021

COMMUNE DE TARENTEISE

Présents : Mesdames Mireille TARDY, Danielle RANGER, Bernadette TRANCHAND, Magali TRIOMPHE, Messieurs Mickael BLACHON, Frédéric DELOLME, Pierre LETIEVANT, Bruno JOURDAT et Christophe PONCET.

Absents : /

M. Bruno ROYER FOUILLOUX, pouvoir donné à Mme Danielle RANGER,
M. Serge THIVILLON, pouvoir donné à M. Bruno JOURDAT.

Secrétaire de séance : Pierre LETIEVANT

L'appel est formulé par Mireille TARDY, le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 20h36.

Après accord des élus, les votes auront lieu à mains levées.

Le compte-rendu du Conseil Municipal précédent du 15 juin est approuvé à l'unanimité.

1. Passage à la M57 et mise en place du compte financier unique :

Le référentiel budgétaire et comptable M57 est une nouvelle norme comptable pour les Collectivités qui sera obligatoire en 2024. Elle comprend entre autre la mise en place du compte financier unique qui remplacera le compte de gestion et le compte administratif.

Le Trésor Public souhaite la tester concrètement auprès de communes volontaires dont Tarentaise fait partie. A ce titre, des formations gratuites sont proposées.

Mme le Mairie propose au Conseil Municipal de se prononcer afin de permettre à Tarentaise de faire partie des Communes qui testeront la M57.

Vote pour l'autorisation de passage à la M57 : pour à l'unanimité.

2. Décisions modificatives :

Bernadette TRANCHAND explique au Conseil Municipal que deux grosses échéances de remboursement des prêts à court terme doivent tomber à l'automne (120 000 € en octobre et 300 000 € en novembre). Déductions faites du montant des subventions attendues, la Commune prévoit de financer la somme restant à payer à l'aide d'un emprunt à long terme.

La Préfecture nous indique que ce reste à payer ne peut pas être financé en totalité par un emprunt, et que la Commune doit pouvoir rembourser à minima 60 000 € sur ses fonds propres, à l'aide d'une nouvelle recette ou d'une réduction de ses dépenses.

Si la Commune ne se conforme pas à cette exigence, elle risque la mise sous tutelle de la Préfecture.

Interrogé par Bernadette TRANCHAND, le Trésor Public ne partage pas l'avis de la Préfecture. Il doit nous faire une proposition de décision modificative du budget qui recevrait l'aval de la Préfecture. A ce jour, aucune réponse n'a été apportée et par conséquent, ce point de l'ordre du jour ne peut être voté et doit être reporté à une date ultérieure.

3. Signature convention plan de relance informatique de l'école :

Danielle RANGER explique que la Commune a reçu au mois de mars une proposition de subvention dans le cadre du plan de relance informatique école.

Les niveaux de prise en charge sont de 70% sur le matériel et de 50% sur les logiciels.

Les instituteurs ont été consultés, leurs besoins sont les suivants :

- Tableau blanc interactif sur support mobile, afin de pouvoir passer d'une classe à l'autre,
- Mise à niveau des ordinateurs.

Par ailleurs, deux tablettes sont nécessaires, l'une pour l'ATSEM, l'autre pour les élèves.

Des devis ont été obtenus auprès d'INFORTECH, notre prestataire informatique. A noter que les deux tablettes sont offertes par INFORTECH.

Ce devis a été transmis à la Région qui nous a donné son accord pour les subventions. Le montant total d'investissement s'élève à 6 731,65 € TTC. Après subvention, le reste à charge pour la Commune est de 2 789,50 € TTC.

Afin de valider la mise en place du plan de relance informatique école, une convention doit être établie qui nécessite l'accord du Conseil Municipal.

Vote pour l'autorisation de signer la convention « plan de relance informatique école » : pour à l'unanimité.

Questions diverses :

- Mireille TARDY fait un résumé du Conseil d'école du 21 juin auquel participait l'inspecteur d'académie, M. BEAL.

A cette occasion, M. BEAL a rappelé la règle des 4,5 jours, qui est inscrite dans la Loi mais peut faire l'objet de dérogations sur demande de la Commune si un consensus a été trouvé entre les instituteurs, les parents d'élèves et la Commune. Par ailleurs, il précise que trois communes du département seulement sont encore sur le rythme des 4,5 jours et qu'elles éprouvent des difficultés à organiser des activités en temps d'accueil périscolaires avec un intérêt pédagogique. Pour finir, l'inspecteur explique que les instituteurs des écoles qui sont encore sur le rythme de 4,5 jours ont des difficultés pour suivre les formations professionnelles organisées les mercredis matin. Lorsqu'ils sont en formation, ils ne sont pas en classe avec leurs élèves.

Une proposition d'essai sur une année au rythme des 4 jours a été faite par l'Inspecteur et la Mairie, mais qui a été refusée catégoriquement par les représentants des parents d'élèves et les instituteurs.

Les positions sont très tranchées, aucun compromis ne semble pouvoir être trouvé, le maintien de la semaine des 4,5 jours a donc été confirmé officiellement par l'Académie par un courrier daté du 28 juin.

Magali TRIOMPHE et Mickaël BLACHON demandent alors quel financement est prévu pour les activités des temps d'accueil périscolaire (TAP). Mme le Maire répond que 4 575 € ont été dépensés depuis janvier pour financer les TAP, la piscine, le transport à la piscine et la musique. 4 500 € sont inscrits au budget (décision du CM du 07 avril) qui ont donc été déjà dépensés. Il n'y a donc plus de financement d'activités périscolaires possibles jusqu'à l'année prochaine.

Il est précisé que le montant inscrit au budget aurait pu être plus important (proposition à 6 000 €) si un compromis avait pu être trouvé lors du Conseil Municipal du 07 avril.

- Christophe PONCET demande que les compte-rendu des Conseil Municipaux soient mis en ligne sur Teams pour être partagés par l'ensemble des conseillers. Ce sera chose faite à partir de ce jour.
- Danielle RANGER explique avoir travaillé pour réduire le coût de la reprographie à la Mairie et à l'école.
Actuellement, le matériel utilisé à la Mairie a été acheté en 2020, un contrat est en cours comprenant la maintenance de la machine et la fourniture de l'encre pour 0,08 € par copie couleur et 0,008 € par copie N&B.
Pour l'école, le matériel est plus ancien et le contrat d'entretien coûte 316 € pour 15000 copies (N&B uniquement).
Le même prestataire propose des réductions de coûts :
 - 0,068 € par copie couleur et 0,0068 € par copie N&B avec maintien de la machine existante à la mairie (au lieu de 0,08€ et 0,008€),
 - 275 € pour 15000 copies à l'école (au lieu de 316 €).

Par ailleurs, après consultation d'un autre prestataire, des propositions avec location du matériel ont été formulées. Cette solution offre l'avantage de disposer toujours d'un matériel récent. Afin de pouvoir comparer les deux offres reçues, le coût a été estimé pour 1000 copies N&B et 500 couleurs. Le résultat est le suivant :

- MC2I : 93 ,50 € TTC/mois
- Fleury (prestataire actuel) : 105,50 € TTC/mois

Après discussion, les élus choisissent de maintenir le système en place (conservation de l'équipement actuel) tout en profitant de la réduction de coût proposé par l'entreprise Fleury.

- Mickaël BLACHON indique avoir reçu une information sur le fait que les comptes et budgets auraient disparu du site Internet de la Commune. Mireille TARDY indique que la Mairie n'a pas demandé la suppression de ces informations, vérification faite pendant le conseil municipal, les comptes et budgets sont toujours présents sur le site.
- Danielle RANGER fait le résumé de l'assemblée générale de l'association « Les bonheurs d'Exbrayat » qui s'est tenue dernièrement. L'AG a débuté par le bilan moral et financier, puis la question s'est posée du devenir de l'association. A ce titre, une AG extraordinaire doit être organisée pour décider de la dissolution ou du maintien de l'association avec changement des statuts.
A titre d'information, une marche/lecture est prévue le 16 octobre.
- La Mairie a organisé le 09 juin une réunion de toutes les associations. L'association SOLIDUNE, dont Olivier BLACHON est le Président, a été oubliée à cette occasion. Nous le prions d'accepter les excuses du Conseil Municipal.

Tous les points de l'ordre du jour ayant été examinés, Mme le Maire lève la séance à 22h00.